

Temps d'échanges avec des parlementaires de la région

Compte-rendu

27 août 2020 en visio

Les participant·e·s :

- Anne BRUGNERA - Députée du Rhône (LREM) et Jonathan GOZARD, collaborateur parlementaire
- Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT- Députée de l'Isère (LREM) et Maimouna NDONG-ETROIT, collaboratrice parlementaire
- Guillaume GONTARD - Sénateur de l'Isère (groupe communiste républicain citoyen et écologiste)
- Élodie JACQUIER-LAFORGE - Députée de l'Isère (Mouvement Démocrate et apparentés)
- Sylvie RIVOL, présidente du Mouvement associatif AURA et représentante de l'URFOL - Ligue de l'enseignement
- Serge LABAUNE, vice-président du Mouvement associatif AURA et représentant du CROS AURA
- Laure CHAREYRE, administratrice du Mouvement associatif AURA et représentante de l'URIOPSS ARA
- Frédéric PRELLE, président de l'UNAT AURA
- Frédéric HELLO, représentant de la CRESS
- Jeanne Baur, déléguée régionale du Mouvement associatif AURA

Excusé·e·s : Jean-Luc FUGIT, député du Rhône (LREM) ; Corine MEYER, administratrice du Mouvement associatif AURA et représentante de l'URIOPSS AURA

1. Tour d'écran de présentation

2. Introduction par Sylvie Rivol

- La présidente du Mouvement associatif AURA remercie les parlementaires pour leur réponse à notre courrier d'interpellation et leur participation à ce temps d'échanges.
- En cette période de crise Covid-19, on peut faire le constat de l'importance du rôle des associations dans le maintien du lien social, mais aussi constater que les associations sont frappées de plein fouet par cette crise. Les réseaux associatifs ont une

responsabilité à faire valoir les intérêts des associations auprès des décideurs politiques, particulièrement en cette période de rentrée et de reprise des activités.

- La période de confinement a souligné la nécessité d'une coordination institutionnelle entre les acteurs, pour une bonne coordination des politiques publiques territoriales en réponse à la crise. Cette coordination a fait défaut en début de crise, et cela a freiné la mise en place de solutions d'urgence.

3. Les propositions du Mouvement associatif pour la vie associative

- **Brève présentation du paysage associatif régional et principaux résultats de l'enquête sur la situation des associations de la région au moment du déconfinement**

→ Cf. l'infographie de principaux résultats régionaux de l'enquête "Covid-19 : où en sont les associations ?" : <https://frama.link/resultats-enquete-AURA>

- **Etat de situation par secteur d'activité : la parole aux réseaux :**

Serge Labaune (CROS) pour le secteur sportif :

- Constat d'un manque d'information sur les conditions de la reprise d'activité à la rentrée de septembre, surtout pour les pratiques amateurs : absence de cadre, de recommandations pour l'organisation de manifestations sportives
- Inquiétude sur les adhésions qui sont normalement renouvelées en cette période de l'année
- Des conséquences sur l'emploi : la baisse de l'activité génère des difficultés à pérenniser les postes, gel des embauches par les clubs sportifs
- Baisse de la mobilisation bénévole en cette période anxiogène
- Importance du maintien des subventions publiques sur 2020 même lorsque les actions prévues n'ont pas pu être réalisées, mais aussi besoin de visibilité sur 2021. Souhait de faire évoluer les subventions de projet en subventions de fonctionnement.

Sylvie Rivol (Ligue de l'enseignement) pour le secteur éducation populaire :

- Reprise d'activité grâce à la forte mobilisation des associations, période estivale active mais fatigante pour les personnels
- Les quelques retours des associations affiliées témoignent plutôt que les adhésions sont au rendez-vous en cette rentrée
- Efforts de l'Etat salués pour l'aide au départ en vacances des jeunes, notamment avec le dispositif "colos apprenantes" ; cependant inquiétudes sur la question de la mixité des publics dans le cadre de ce dispositif

- Manque d'anticipation pour la rentrée : pas de consignes ni de protocoles mis à jour depuis juin pour les activités sportives, les classes découvertes, notamment
- Inquiétudes sur les effets de la crise qui risquent de se faire surtout ressentir en 2021, forts impacts économiques à venir pour les structures

Laure Chareyre (URIOPSS) pour le secteur sanitaire et social :

- Contribution de l'URIOPSS au Ségur de la santé : <https://frama.link/contrib-URIOPSS-ARA-segur-sante-juin2020>
- Le cloisonnement des dispositifs (secteur santé et secteur social) observé depuis plusieurs années a eu des conséquences négatives sur la gestion de la crise : défaut de coordination malgré une demande urgente de travail en inter-ministériarité
- Une crise sociale et sociétale qui dure depuis longtemps, des politiques qui n'ont pas évolué : ex de la politique famille
- Important de resituer la contribution des associations au lien social et à l'intérêt général : le secteur non lucratif maintient les investissements, y compris publics, sur les territoires (pas de risque de délocalisation)

Frédéric Prelle (UNAT) pour le secteur tourisme social et solidaire :

- Situation des associations : cessation totale des activités au printemps, réouverture progressive, un été qui s'est déroulé plutôt normalement malgré baisse du chiffre d'affaires
- Automne : très compliqué pour les groupes de retraités, les classes découvertes. Secteur vacances (colonies et vacances adaptées) sinistré
- Secteur voyage à l'étranger à l'arrêt complet

• **4 propositions du Mouvement associatif pour les associations :**

1. Finalisation du vote de la proposition de loi en faveur de la trésorerie des associations :

Actuellement en deuxième lecture au Sénat après un parcours parlementaire de presque deux années, cette proposition de loi, comportant des mesures importantes pour soutenir la trésorerie des associations, est plus que jamais nécessaire. Nous demandons au Sénat de mettre cette proposition de loi à l'ordre du jour dans les plus brefs délais, afin de pouvoir assoir la **possibilité pour les associations de conserver un excédent raisonnable** dans le cadre de financements publics, de **pouvoir réaliser des prêts entre elles**, et de finaliser le dispositif de **fléchage des fonds des comptes bancaires inactifs entériné par le dernier projet de loi de finances vers le FDVA**.

Quels moyens ? Mise à l'agenda par le Sénat de la proposition de loi avant fin décembre 2020

2. Renforcement des fonds propres associatifs à travers la construction d'outils de financement adaptés :

De nombreuses associations vont devoir puiser dans leurs fonds associatifs pour financer le manque à gagner et les pertes générées par la crise sanitaire. Une **dotatation exceptionnelle au fond associatif** (sans et/ou avec droit de reprise sur 15 à 20 ans) pourrait permettre la reconstitution structurelle et le renforcement de la solidité économique de ces structures. La **construction, en lien avec le secteur bancaire, d'outils de financements en fonds propres ou en quasi-fonds propres adaptés aux associations** serait de nature à aider les associations à passer la crise. Ces outils, à l'instar de ceux créés pour la consolidation ou le changement d'échelle dans l'économie sociale et solidaire, pourraient utilement appuyer la sécurisation des modèles économiques associatifs.

Quels moyens ? Ouverture d'un dialogue avec les acteurs bancaires, les acteurs de l'investissement à impact et les fondations

3. Création d'un fonds de stabilisation suite à la crise, ouvert aux associations non-employeuses :

Ce fonds de stabilisation doit être mis en place en complémentarité des autres dispositifs, notamment régionaux, pour intervenir en **soutien au fonctionnement pour des associations locales, régionales, nationales** (y compris les têtes de réseau) devant faire face à une forte diminution de leurs activités et recettes afférentes (hors subventions) ou devant faire face à une baisse de ressources issues de la générosité. Ce fonds ne serait pas une création ex nihilo mais pourrait être porté dans le cadre du Fonds de Développement pour la Vie Associative (FDVA), dont la portée structurante et globale, lui confère la légitimité nécessaire pour ce faire.

Quels moyens ? Intégration d'une disposition dans le projet de loi de finances pour 2021

4. Création de 100 000 emplois d'utilité citoyenne dédiés aux transitions :

Dès 2021, au travers d'une loi de programmation, prévoir le **déploiement sur trois ans de 100 000 « emplois d'utilité citoyenne » dédiés aux transitions**. Ce dispositif a vocation à permettre le renforcement et le développement de projets associatifs contribuant au maintien de services de proximité pour tous et d'activités dans les territoires pourvus par les acteurs associatifs, et contribuant au bien commun et donc utiles à tous les citoyens, mais également aux transitions environnementales et sociales nécessaires. Il s'agit donc d'une aide qui permet de **développer et de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié qualifié**. Il s'agirait de mettre en place une aide dégressive sur 3 ans.

Quels moyens ? Intégration d'une disposition dans le projet de loi de finances pour 2021

4. Échanges

Guillaume Gontard :

- Pas de visibilité sur le passage en 2^{ème} lecture au Sénat de la PPL sur la trésorerie des associations portée par Sarah El Haïry
- Contexte élections sénatoriales en septembre, reconstitution de nouveaux groupes
- Aide à l'emploi : impact fort de la réforme des contrats aidés sur les associations. Perspective de déploiement du dispositif Territoire Zéro Chômeur avec l'élargissement de l'expérimentation
- FDVA : manque d'information sur l'affectation des subventions au niveau départemental, les parlementaires ne sont pas associés
- Enjeu de la pérennisation des financements associatifs
- Rôle des collectivités dans la crise : les liens développés avec les associations doivent être pérennisés

Élodie Jacquier-Laforge :

- Sur la proposition des emplois d'utilité citoyenne, piste de réflexion pour développer de nouveaux contrats aidés qui ne soient pas un dispositif d'insertion (souplesse, pas de critères d'âge ou de lieu de vie)
- Enjeu de travailler avec les collectivités, les communes ont par exemple été très mobilisées pendant la crise
- Enjeu de mobiliser des jeunes dans les associations, les bénévoles sont vieillissants et l'âge est un facteur de risque pour la Covid-19

Anne Brugnera :

- Sur la base d'un travail réalisé avec les MJC sur les impacts économiques de la crise, constat que le maintien des subventions dépend des collectivités ; de plus dans un contexte électoral et de renouvellement des majorités municipales, cela a créé beaucoup d'incertitudes pour les acteurs.
- Engagement : annonces sur le service civique (montée en puissance) pour soutenir les efforts des associations pour rebondir
- Sport : beaucoup d'inquiétudes pour les associations sportives, alerte auprès de la ministre

Marjolaine Meynier-Millefert :

Projet de PPL en réflexion concernant les associations de développement local visant à maintenir le tissu associatif dans les petites localités rurales à l'aide d'un mécanisme de défiscalisation complémentaire à la RUP facilitant le recours aux dons pour les petites associations en milieu rural.

Sylvie Rivol :

3 enjeux identifiés dans les échanges :

- Le financement des associations
- L'emploi associatif
- Le bénévolat

Concernant le lien avec les collectivités, Le Mouvement associatif AURA n'avait jusqu'à présent pas d'interlocuteur ni de dialogue avec le Conseil régional, malgré des sollicitations répétées. Mais nous avons récemment été contactés en vue d'un rendez-vous avec la vice-présidente Stéphanie PERNOD-BEAUDON, à suivre.

Laure Chareyre :

- les plus impactés par la crise dans le secteur santé, sanitaire et social sont ceux dont le modèle économique repose sur la tarification à l'acte et qui ont dû suspendre l'activité. Sinon, s'agissant d'un secteur tarifé, pas trop d'impact financier mais la gestion en silos par secteur complexifie la gestion et fragilise les modèles économiques : la mise en place de CEPOM globaux sur 5 ans, par établissement, permettrait une stabilité financière pour des établissements souvent multi-activités et donc multi-secteurs.
- Enjeu de l'évolution des métiers : le système de formation est ancien, trop technicisé, pas de convergence, pourtant indispensable aujourd'hui, entre les formations sanitaires et les formations sociales.

Serge Labaune :

- FDVA : le FDVA doit être renforcé, mais pas la présence des parlementaires dans les collèges départementaux, l'intervention d'élus dans l'instruction des dossiers a déjà conduit à des différences de traitement entre territoires.

Frédéric Hello :

Concernant les enjeux économiques et le financement des associations :

- Aides européennes : identifier ce qui peut être fléché vers les associations
- Titres associatifs : faciliter l'accès, réduire les coûts
- Prêts participatifs de longue durée : vigilance pour garantir l'accès aux associations
- Mieux faire connaître les dispositifs existants : dispositifs France Active, contrats à impact social

Frédéric Prelle :

- La relation avec le Conseil régional est problématique, pas de reconnaissance du rôle et de la légitimité des réseaux qui sont exclus du dialogue, clientélisme
- Emploi des jeunes : besoin d'aide pour le secteur associatif en complément des mesures annoncées (aide à l'embauche, prime apprentissage) car les associations proposent souvent le 1^{er} emploi pour les jeunes, diplômés ou non.

- Service civique : la crise a freiné le SNU, ce qui n'est pas un mal. Attention : le service civique n'est pas un emploi

Sylvie RIVOL :

- Service civique : très positif que le budget et le nombre de missions soient revus à la hausse, un dispositif intéressant et pertinent. Mais attention : ce n'est pas une réponse adaptée pour développer l'emploi des jeunes, c'est bien un dispositif d'engagement en non d'emploi
- Financement des associations : *a priori* les collectivités ont plutôt joué le jeu en maintenant leurs financements, il y a un enjeu à travailler à des pactes territoriaux sur le financement des associations pour plus de stabilité et un soutien renforcé.
- Dons : d'accord pour échanger sur le projet de PPL évoqué par Marjolaine Meynier-Millefert
- Emploi : attention à ne pas confondre emplois d'insertion et emplois associatifs : des dispositifs comme Territoire Zéro Chômeurs ou les contrats aidés sont des emplois d'insertion qui ne répondent pas aux enjeux de soutien aux associations et de pérennisation de leurs projets par leur professionnalisation.

5. Conclusion / Perspectives

- **Mise en place de temps d'échanges réguliers** (2 fois par an) entre Le Mouvement associatif AURA, les réseaux associatifs et les parlementaires de la région
- **Rendez-vous pris pour la conférence régionale de la vie associative** : travaux sur la relation entre associations et collectivités le **28 novembre**.